



Accusé certifié exécutoire
EXTRAIT DU REGISTRE

Réception par le préfet : 14/02/2012

Publication : 14/02/2012

DES

VILLE DU BOUSCAT

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 7 Février 2012

DOSSIER N° 10 :
ASSOCIATION JEUNES LOISIRS
NATURE SUBVENTION 2012

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 7 Février 2012

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 31

Absent : 0

Excusés : 4

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON-CAZENAVE, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, M. QUANCARD, MME MADELMONT, M. ASSERAY, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME THIBAudeau, M. PASCAL, MME TRAORE, M. BARRIER, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

Excusés avec procuration : MME DESON (à M. BARRIER), M. FARGEON (à MME SOULAT), M. LAMARQUE (à MME COSSECQ), M. PRIKHODKO (à MME BORDES)

Absent :

Secrétaire : MME MADELMONT

**DOSSIER N° 10 : ASSOCIATION JEUNES LOISIRS NATURE
SUBVENTION 2012**

RAPPORTEUR : MME Bénédicte SALIN

La Ville du BOUSCAT soutient l'association JEUNES LOISIRS NATURE (JLN), seule structure sur la commune à disposer de l'agrément jeunesse et sports pour l'accueil de loisirs des jeunes de 12 à 17 ans.

L'association JLN :

- propose durant les vacances scolaires des activités adaptées à l'âge des jeunes : sorties, camps, activités sportives...
- propose durant les périodes scolaires, le mercredi en soirée et le samedi, des ateliers très variés au-delà de l'animation accueil de loisirs : éveil musical, aide et soutien scolaire, aide à l'accompagnement de projets, activités manuelles, multimédias,
- participe en partenariat avec d'autres associations aux manifestations organisées par la ville,
- accompagne de jeunes bouscatais sur le montage de leurs projets ; à ce titre, JLN a bénéficié en 2011 du soutien de la CNAF pour deux projets novateurs : le projet culturel et humanitaire à destination du Maroc, le festival des arts de la rue.

Par ailleurs, l'association JLN a participé activement à la construction de la Convention Territoriale Globale (CTG) signée le 30 novembre 2010 entre la ville du BOUSCAT et la CAF de la Gironde, constituant le fil conducteur de l'action publique en faveur des familles, des jeunes et de l'animation locale pour les années 2010 à 2013. Elle s'engage aujourd'hui dans la réalisation de diverses actions ou projets partenariaux définis dans les axes de développement de ladite CTG.

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 24 mars 2011 concernant la signature d'une convention de partenariat entre la Ville du Bouscat et l'Association JLN pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013,

VU les propositions d'actions 2012 et la demande de financement présentées par l'association JLN le 14 novembre 2011,

Considérant que l'intérêt local le justifie et au vu du dossier de demande de subvention,

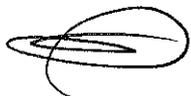
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
35 voix POUR

Article 1 : Octroie une subvention de fonctionnement à l'association JLN au titre de l'exercice 2012, de 126 000 euros, pour l'ensemble de son activité auprès des jeunes bouscatais de 12 à 17 ans, intégrant le reversement de l'aide apportée par la CAF, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), pour l'activité ALSH des 12/17 ans,

Article 2 : Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget chapitre 65.

Fait et délibéré le 7 Février 2012

LE MAIRE,



Patrick BOBET